

AMPLIFIONS

Le magazine de l'UNSA Industrie & Construction

n°219 - septembre-octobre 2021

Le dossier du mois

Les activités sociales et culturelles dans les CSE



ACTU DES BRANCHES 3

- OPCO Constructyts, Industrie pharmaceutique, Plasturgie

DOSSIER DU MOIS 4

- Mise en place des activités sociales et culturelles

VIE DES SECTIONS 5

- RAZEL-BEC

INFOS PRATIQUES 6

- Protocole sanitaire sur le télétravail
- Les numéros d'urgence à connaître
- Enfant déclaré Covid

DU CÔTÉ DE L'UNSA CP 7

- Nous avons lu pour vous
- La Com à l'UNSA CP

Directeur de la publication
Laurent ESCURE

Rédacteur en chef
Christophe PESTELLE

Secrétaire de rédaction
Joël GRÉBIL

Imprimerie
TACTIC IMPRESSIONS
2 rue Berthelot 95500 Gonesse
01 39 86 19 08

 [UNSAIndustrieConstruction](#)

 [UNSAIndustrie](#)

Dépôt légal : septembre-octobre 2021

Tirage : 9400 exemplaires

Revue mensuelle ISSN 2649-7387

UFIC-UNSA, 21 rue Jules Ferry
93177 Bagnolet cedex

 contact@unsa-industrie.org

 www.unsa-industrie.org



C'est la rentrée...

Il y a bien des raisons de se fâcher sur un grand nombre de sujets. Mais il est un temps et un lieu où chaque communauté humaine doit pouvoir se rassembler au profit des enfants.

C'est le temps des acquisitions élémentaires, c'est-à-dire capitales, qui vont permettre à chacun d'entrer dans la vie professionnelle mais aussi d'établir du lien avec les autres.

Quel beau métier que celui d'enseigner, d'éduquer, de préparer à affronter les combats de la vie ! Une civilisation s'honore de se rassembler autour des berceaux puis des salles de classe dont on ne peut accepter qu'elles ne soient pas dignes des jeunes qu'elles reçoivent. Ensemble, parents, enseignants, éducateurs constituent un environnement positif, ou qui doit le devenir, pour que l'épanouissement des jeunes soit correctement assuré.

Alors avec beaucoup de reconnaissance pour nos maîtres, beaucoup de respect pour ceux d'aujourd'hui, bonne année scolaire !

Coté UFIC, notre congrès se prépare, il aura lieu à la Cité de la Mer, à Cherbourg-en-Cotentin, semaine 47. Un moment privilégié pour un temps d'échanges, d'écoute mais aussi de prise de décisions qui guideront notre fédération pour les prochaines échéances.

Soyons convaincus que les prochaines étapes, diverses et variées, sauront nous mobiliser et ensemble, avec toutes les composantes de la fédération, nous serons présents pour relever les défis qui, pour certains, ne seront pas simples voire difficiles, mais nous tâcherons d'être à la hauteur de nos mandats respectifs.

Christophe PESTELLE
Secrétaire général

OPCO Constructyts

Un travail paritaire constructif



Le 28 juillet 2021, un accord unanime pour la renaissance de Constructyts comme OPCO de la construction a été trouvé. La fédération se félicite de l'aboutissement de ce travail paritaire constructif qui permettra à Constructyts de poursuivre ses missions d'opérateur de compétences de la construction.

La fédération siègera au Conseil d'Administration.

Pour mémoire, les OPCO ont pour mission :

- d'assurer le financement des contrats d'apprentissage et de professionnalisation ;
- d'apporter un appui technique aux branches professionnelles pour établir la gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences (GPEC) ;
- de déterminer les niveaux de prise en charge des contrats d'apprentissage et des contrats de professionnalisation, et de les accompagner dans leur mission de certification ;
- d'assurer un service de proximité, notamment, au bénéfice des très petites, petites et moyennes entreprises ;
- d'améliorer l'information et l'accès des salariés de ces entreprises à la formation professionnelle ;
- d'accompagner ces entreprises dans l'analyse et la définition de leurs besoins en matière de formation professionnelle, notamment au regard des mutations économiques et techniques de leur secteur d'activité.

Industrie pharmaceutique

Accord sur l'emploi des jeunes

Après 5 réunions de négociation, l'UNSA a signé l'accord collectif sur l'insertion et l'emploi des jeunes dans les entreprises du médicament en date du 1^{er} juillet.

En effet, la crise sanitaire a mis en évidence la vulnérabilité des jeunes face à l'emploi.

L'objectif de cet accord est d'améliorer l'attractivité du secteur, d'accroître l'intégration et la formation en milieu professionnel des jeunes, afin de les intégrer durablement dans la filière.

L'accord couvre toutes les étapes du parcours des jeunes, dans leur réflexion professionnelle : information sur les métiers, orientation, formation initiale et conditions de pratique professionnelle en entreprise, insertion dans l'emploi...

L'emploi des jeunes reste une priorité pour l'UNSA.



Plasturgie

Accords sur les salaires minima 2021

Après des mois de négociation, les partenaires sociaux sont parvenus à un accord sur les minima de branche conventionnels pour la Plasturgie lors de la Commission mixte paritaire du 28 juin 2021.

L'accord permet de revaloriser les minima conventionnels pour la branche plasturgie de + 0,8 % par rapport à la dernière grille étendue. Cette revalorisation sera effective lors de l'extension de l'accord.

Dans le contexte actuel de crise sanitaire, cet accord permettra d'améliorer le pouvoir d'achat des salariés de la Plasturgie et notamment des salariés les plus précaires.

Mise en place des activités sociales et culturelles

Un exercice exigeant

À l'heure où les équipements culturels et sportifs sont pleinement réouverts, les CSE peuvent poursuivre leur politique d'activités sociales et culturelles plus sereinement.

Il s'agit là d'une prérogative légale puisque le Code du travail prévoit que « le comité social et économique assure, contrôle ou participe à la gestion de toutes les activités sociales et culturelles établies dans l'entreprise en priorité au bénéfice des salariés, de leur famille et des stagiaires, quel qu'en soit le mode de financement...⁽¹⁾ ».

La notion d'activité sociale et culturelle (ASC) est définie par la jurisprudence qui en délimite les contours :

- Une ASC ne doit pas résulter d'une obligation légale ou conventionnelle à la charge de l'employeur et ne doit pas être attribuée en contrepartie ou en rémunération d'un travail accompli.
- Elle doit permettre d'améliorer les conditions de vie et de travail et être destinée prioritairement aux salariés, à leur famille et aux stagiaires.
- Dernier critère mais non des moindres : les ASC doivent être attribuées sans discrimination.

S'il est évidemment interdit d'exclure des salariés du bénéfice des ASC en raison de leur sexe, de leur orientation sexuelle, de leur religion ou de leur appartenance syndicale, qu'en est-il de la condition d'ancienneté, largement répandue dans les CSE ? La Cour de Cassation l'a clairement qualifiée de discriminatoire mais l'URSSAF tolère l'application d'une condition d'ancienneté dès lors qu'elle ne dépasse pas 6 mois, qu'elle ne conduit pas à exclure systématiquement certains salariés (CDD par exemple) et qu'elle est appliquée de la même façon à tous les salariés. Dès lors, les CSE accorderont une vigilance particulière au respect strict de cette absence de discrimination puisqu'elle va conditionner les exonérations de cotisations sociales. C'est le cas en particulier des cadeaux et cartes cadeaux, des titres-vacances, culture ou disques qui font l'objet d'un mécanisme d'exonération pas toujours évident à appréhender.

L'importance du respect de ces règles est à la hauteur de l'enjeu d'un éventuel redressement des CSE de la part de l'URSSAF. Lors des contrôles diligentés auprès des employeurs, l'URSSAF est amenée à analyser les ASC organisées par le CSE sur l'année en cours et les 3 années précédentes.

Au moment où les CSE planchent sur le budget 2022, il est primordial d'avoir connaissance des conditions d'exonération des activités. À ce titre, le site de l'URSSAF et plus récemment, le BOSS⁽²⁾, constituent des sources d'information précieuses. Rappelons qu'il est toujours possible d'interroger l'URSSAF sur l'application d'un point précis de législation à travers la procédure du rescrit social...

L'expert-comptable du CSE pourra utilement vous conseiller et vous accompagner dans cette démarche.

À bon entendre !

✉ **M.DUHEZ@harmonium-experts.fr**

Associé Explicite-Harmonium

⁽¹⁾ Article L.2312-78 du Code du travail

⁽²⁾ Bulletin Officiel de la Sécurité Sociale (www.boss.gouv.fr)

Un nouveau baromètre Santé et QVT

De la crise sanitaire est née une innovation ! La Direction de l'Offre KLESIA a lancé un nouveau service dédié à ses entreprises clientes et à leurs salariés : le baromètre Santé et QVT.

L'augmentation des comportements addictifs, des troubles du sommeil, de l'anxiété... pendant la crise sanitaire a pu engendrer de nombreuses conséquences sur la santé des salariés. C'est dans ce contexte que le Groupe a créé un nouvel outil de sondage en ligne, pour permettre à ses clients de mesurer, à fréquence régulière et de manière anonyme, le ressenti de leurs salariés sur leur santé et leur qualité de vie au travail. Conçu à partir des outils standards d'évaluation de la QVT, ce baromètre a été enrichi pour intégrer les problématiques nouvelles de santé, de management et d'organisation du travail, à la suite de la crise sanitaire.

Ainsi, cet outil propose des questionnaires sur 9 thématiques : Rythme de vie. Stress. Mobilité. Activité physique. Équilibre vie professionnelle/personnelle. Télétravail. Nutrition. Charge mentale. Sommeil.

De quoi donner une photographie de l'instant présent aux entreprises clientes KLESIA, afin de les aider à anticiper les impacts du changement et apporter, en amont, des solutions d'accompagnement, de prévention et de QVT à leurs collaborateurs.

Pour plus d'informations, RDV sur <https://www.klesia.fr/barometre-qvt> ou contactez

Djaouida JUBAULT : djaouida.jubault@klesia.fr

RAZEL-BEC

Le BTP en France et à l'International



RAZEL-BEC est une entreprise du groupe FAYAT, née d'une fusion en 2012 de trois entreprises (RAZEL, BEC FRERES, CARIE) issues du même secteur d'activité. Par ailleurs, nous sommes l'entreprise la plus grande du groupe.

Aujourd'hui RAZEL-BEC compte 2500 salariés répartis dans 9 établissements et intervient dans divers domaines tels que le génie-civil, le terrassement, le bâtiment ainsi que le VRD (Viabilisation réseau divers). En ce qui concerne les travaux souterrains, nous sommes très présents sur les travaux du Grand Paris notamment sur les futures lignes de métro 15, 16, 17 et 18.

L'UNSA et RAZEL-BEC

L'UNSA chez RAZEL est une histoire récente, car la transition n'a pas été simple lors de la fusion. Une difficulté due à un dialogue social trop faible entre 2 syndicats (CGT pour RAZEL et FO pour BEC FRERES) qui n'ont pas su créer de sentiment d'appartenance commun à l'échelle des salariés.

À notre arrivée nous avons eu à cœur de rassurer les salariés en les accompagnant vers le changement qu'apportait la fusion.

Nos membres ont été très sollicités autant par la direction que par les salariés pour organiser et rassurer, lors de la reprise d'activité de façon progressive dès la mi-mai 2020 suite au premier confinement.

L'UNSA est présente dans 3 établissements (Grands travaux siège, Provence et RBS la branche internationale) avec une majorité confortable qui, en plus de nos postes de secrétaires et trésoriers, nous a permis d'obtenir un élu au poste de secrétaire du CSE C, grâce à une alliance au niveau central avec la CFECGC. Nous sommes également à la CSSCT qui est une commission

importante pour notre organisation notamment depuis la disparition des CHSCT.

À l'époque DS FO de l'établissement Grands travaux sièges, l'arrivée de ce nouveau syndicat, son fonctionnement, ses interventions en séance toujours constructives, a créé chez moi l'envie de m'intéresser à cette section qui se rapproche beaucoup de ma conception du syndicalisme.

Ce syndicat est composé d'une formidable jeune équipe et super motivée, (40 élus titulaires et suppléants) dans laquelle on retrouve des ouvriers, ETAM (Employés, techniciens et agents de maîtrise), cadres qui m'ont convaincu de les rejoindre et surtout qui m'ont fait confiance en me demandant de devenir leur DSC (Délégué syndical central).

Je suis ravi de faire partie de l'UNSA, une évidence qui me permet enfin de m'épanouir au service des salariés. Nous avons pour objectif de continuer à nous développer et de présenter des listes dans les 6 autres établissements dans lesquels nous sommes absents pour les élections qui auront lieu dans 2 ans.

Enfin, nous espérons, avec la Fédération UFIC UNSA, créer une émulation dans les autres entreprises du groupe FAYAT afin de mettre en place d'autres sections UNSA.



Franck TANASI, DSC Razel Bec

Mise à jour au 1^{er} septembre 2021 du protocole sanitaire sur le télétravail



Le télétravail reste une mesure de prévention essentielle. Sa définition relève désormais du dialogue social de proximité.

Le protocole actualisé stipule que « le télétravail est un mode d'organisation de l'entreprise qui peut participer à la démarche de prévention du risque d'infection à la Covid-19 et permettre de limiter les interactions sociales aux abords des lieux de travail et sur les trajets domicile travail. L'Accord national interprofessionnel (ANI) du 26 novembre 2020 pour une mise en œuvre réussie du télétravail, constitue un cadre de référence utile pour sa mise en œuvre. À ce titre, les employeurs fixent, dans le cadre du dialogue social de proximité, les modalités de recours à ce mode d'organisation du travail en veillant au

maintien des liens au sein du collectif de travail et à la prévention des risques liés à l'isolement des salariés en télétravail ».

Ainsi depuis le 1^{er} septembre, les entreprises qui le souhaitent ont la possibilité de faire revenir leurs salariés à 100 % sur site :

- **Pour les entreprises ayant déjà mis en place des accords de télétravail**, ces derniers peuvent à nouveau s'appliquer normalement, quel que soit le nombre de jours à distance prévu.
- **Pour les entreprises qui n'ont pas encore mis en place des accords de télétravail et qui n'ont pas de CSE**, une charte unilatérale est désormais possible.

Les numéros d'urgence à connaître

Accessible gratuitement partout dans l'Union européenne, le 112 a pour but d'offrir, en plus des numéros d'urgence nationaux, un numéro d'appel unique dans tous les États membres de l'UE. Par contre, en France, il est préférable de contacter le 15 (urgence médicale), le 17 (police secours) ou le 18 (pompiers) pour obtenir directement le service de secours adapté à la situation.

Enfant déclaré Covid

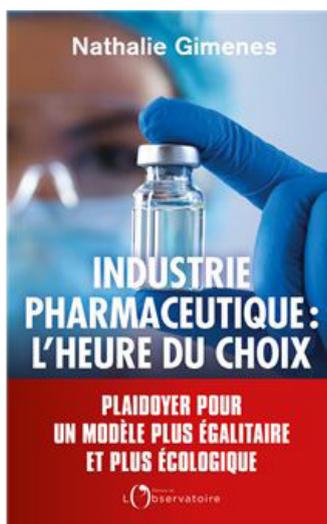
Le parent d'un enfant déclaré Covid + pourra bénéficier des indemnités journalières dérogatoires, sans délai de carence, avec un complément employeur, qu'il soit vacciné ou non. C'est ce qu'a déclaré le gouvernement précisant que « cette indemnisation est ouverte à un seul des deux parents du foyer, lorsqu'il ne peut pas télétravailler ».

Les parents concernés seront contactés par la plateforme de contact tracing de l'Assurance-maladie qui leur délivrera arrêt de travail et indemnités journalières.

Dans un mois, ce dispositif devrait être automatisé et les parents pourront percevoir les indemnités journalières directement en déclarant leur arrêt de travail sur le téléservice declare.ameli.fr.

ameli.fr

Nous avons lu pour vous



En raison de la crise sanitaire, une économie du médicament plus égalitaire pourrait se développer où le *primum novens* serait l'accès équitable des traitements à tous les patients qui en ont besoin et ce, de manière durable ?

Cela constitue un des postulats du livre de Nathalie Gimenes, docteure en sciences de gestion.

Le fil rouge de son ouvrage est le respect dû, par l'Industrie pharma-

ceutique, du contrat social qui le lie à la société.

L'écosystème complexe du médicament repose sur l'interaction de nombreux acteurs (tant publics que privés) et tend à faire du médicament « *un bien partiellement public* » en fournissant des innovations à l'ensemble de la planète.

Concernant la délicate question de la fixation du prix du médicament, l'auteur montre que les industriels travaillent sur une fixation du prix dans les pays anglo-saxons -traditionnellement plus élevé- et combien il est important de sortir d'une vision franco-française et d'établir une réflexion européenne pour ne pas aboutir « *à des arbitrages impossibles* » où les industriels ont des visions globales, à la différence des États qui réagissent de manière primaire dans la fixation des prix.

La question de l'innovation doit être prise en compte tant sur l'amélioration de la santé des patients que sur la réduction des coûts de santé pour les pouvoirs publics.

La notion de service est également abordée dans le livre avec pour exemple le premier médicament connecté autorisé aux États-Unis en 2017 qui permet de communiquer des informations telles que la prise effective ou non du produit.

Parmi les sujets abordés dans la première partie, il faut citer les contrefaçons, la question des ruptures de stock et la nécessité de relocaliser les productions ainsi que la question de l'impact environnemental du médicament.

La seconde partie du livre développe la notion de contrat social coopératif. La coopération public/privé aura été un bon exemple pour aboutir à la mise sur le marché d'un vaccin en moins de dix-huit mois. Il est ainsi mis en évidence la nécessité de jeter les bases d'une économie de la coopération et de la fonctionnalité où le rôle des pouvoirs publics sera déterminant pour accompagner cette mutation. Ils devront donc réguler les excès de la finance et inciter l'Industrie pharmaceutique à se mettre pleinement au service de la santé.

La Com à l'UNSA CP



Stéphanie Meunier,
Directrice de la
communication UNSA-CP

La fonction de directeur de la communication à l'UNSA-CP a été créée pour faire face aux besoins croissants des sections afin d'obtenir une aide. Le but est de les orienter vers les différents services de l'UNSA et d'être un relais entre les mandatés et le syndicat.

Engagée depuis 11 ans à l'UNSA, je mets mes compétences et mon expérience au service de mes collègues mandatés pour créer du lien entre eux et le syndicat. Je découvre les us et coutumes de chaque entreprise qui sont très diversifiés et qui n'ont pas les mêmes moyens.

Ce poste est très diversifié et assez chronophage :

- Gérer la campagne caducée, le site Facebook UNSA Chimie-Pharmacie
- Fournir les logos personnalisés pour les sections syndicales
- S'assurer que les accords d'entreprise soient bien transmis au syndicat
- Relever les besoins de formation des élus et mandatés
- Donner des idées d'articles pour le journal de l'UNSA...

KLESIA

PROTECTION ET INNOVATION SOCIALES

Fort d'un savoir-faire reconnu et d'une connaissance experte dans les domaines de la protection sociale, KLESIA accompagne les entreprises, les salariés et les retraités en apportant des solutions adaptées et innovantes.



PRÉVOYANCE



SANTÉ



RETRAITE



ACTION SOCIALE
ET PRÉVENTION

NOUS SUIVRE

 UNSAIndustrieConstruction

 UNSAIndustrie

 www.unsa-industrie.org

